

SAUF A MAYOTTE !

Depuis le 26 mai 2014, la législation relative aux droits des personnes étrangères à Mayotte a changé.

Elle est explorée par un autre cahier juridique du Gisti :

[Singularités mahoraises des droits des étrangers](#), janvier 2015.

Le présent cahier juridique reste néanmoins applicable dans tout l'outre-mer sauf à Mayotte.